

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 avril 2021

---

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE SPÉCULATIONS FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - (N° 4034)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 50

présenté par  
M. Acquaviva

à l'amendement n° 47 de M. Colombani

-----

**APRÈS L'ARTICLE 5**

À la première phrase, après la troisième occurrence du mot :

« de »

insérer les mots :

« la Collectivité de Corse, notamment de l'agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse et de »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision.